

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1974)  
  
**Rubrik:** Chili

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Chili**

En 1974, le CICR a poursuivi son action en faveur des victimes des événements de septembre 1973 au Chili. Dès le 20 septembre 1973 en effet, ses délégués avaient obtenu des autorités chiliennes l'autorisation de visiter la plupart des lieux de détention. Au 31 décembre 1973, ils avaient effectué 114 visites à 61 lieux de détention et rencontré plusieurs milliers de détenus à la disposition des autorités militaires<sup>1</sup>.

L'année 1974 a vu non seulement la poursuite de cette action, mais encore un accroissement considérable du champ d'activité du CICR, particulièrement dans le domaine des secours. L'effectif des délégués a augmenté proportionnellement aux tâches, puisque de 10 délégués au début de l'année, il a progressivement passé à 12 au mois de juin, puis à 18 au mois de décembre, assistés de douze collaborateurs chiliens. Un accent particulier a été mis sur les médecins, les experts en matière de secours (logistique) et de télécommunications.

Les activités d'urgence, qui avaient caractérisé l'action du CICR au Chili en 1973, ont fait place à des programmes de protection et d'assistance à long terme. Ceux-ci, complétés par la restructuration de la délégation, ont permis de répondre plus rapidement aux besoins et d'apporter une assistance mieux adaptée aux victimes des événements.

### **Visites de lieux de détention**

Comme ils l'avaient fait de septembre à décembre 1973, les délégués du CICR ont continué de visiter des lieux de détention dans l'ensemble du pays. Quatre équipes de deux délégués chacune (un délégué-visiteur et un médecin) se sont consacrées en permanence à cette tâche.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1974, 271 visites ont été effectuées dans 108 lieux de détention civils et militaires, où se trouvaient au total jusqu'à 9000 détenus à la disposition des autorités militaires.

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport d'activité 1973, p. 37.

Si, comme le démontrent les statistiques, les facilités accordées par les autorités chiliennes ont été très grandes, elles n'ont cependant pas permis au CICR d'étendre son action à la totalité des détenus. D'une part, certains lieux de détention militaires, ainsi que les centres d'interrogatoire lui sont restés constamment fermés. D'autre part, les visites ont dû être interrompues pendant plusieurs semaines en mai et juin, les autorisations nécessaires n'ayant pas été renouvelées.

Pour remédier à cette situation, de nombreuses démarches, verbales et écrites, ont été faites auprès des autorités chiliennes. En outre, lors de plusieurs missions à Santiago, le délégué général du CICR pour l'Amérique latine s'est entretenu avec les plus hautes autorités gouvernementales. En juin, il a rencontré le chef de l'Etat, le Général Augusto Pinochet Ugarte, auquel il a présenté un bilan de l'activité du CICR.

Ces diverses démarches ont permis d'exposer aux interlocuteurs du CICR, à tous les niveaux, le travail des délégués et les difficultés rencontrées. Comme de coutume, chaque visite de lieux de détention a fait l'objet d'un rapport remis aux autorités compétentes par le CICR et contenant ses observations et recommandations.

### **Assistance aux détenus**

Parallèlement à son programme de visites de lieux de détention, le CICR a développé une activité importante dans le domaine de l'assistance aux détenus. En effet, ses délégués ont pu constater, lors de leurs visites, que les conditions de détention laissaient parfois à désirer sur le plan médical, sanitaire ou purement matériel. Ces constatations les ont amenés, en plus des recommandations qu'ils ont pu faire aux autorités responsables, à fournir eux-mêmes et directement une assistance indispensable. Cette dernière a pris, d'une part, la forme d'envois de médicaments; ceux-ci n'ont cependant pas été aussi importants que dans les premiers mois qui ont suivi les événements de septembre 1973, car les besoins les plus urgents avaient déjà été couverts. Elle a, d'autre part, consisté en secours matériels proprement dits, tels que vêtements, articles de toilette, matelas, couvertures et aliments. (Le détail de l'assistance aux détenus figure au tableau de la p. 49).

Lorsqu'une distribution immédiate par les délégués du CICR n'a pas été possible, les secours ont été acheminés de Santiago, soit par l'entremise du SENDET (Secretaría Ejecutiva Nacional de Detenidos), soit par celle du Service national des Prisons. Il convient de noter que la valeur de l'assistance matérielle fournie aux lieux de détention a progressivement diminué au cours de l'année au profit de l'assistance aux familles de détenus. En effet, les délégués du CICR ont pu constater, dans certains cas, une amélioration des conditions de détention; en outre, une partie des articles remis aux détenus, tels que des couvertures et des matelas, ont constitué une assistance durable ne nécessitant pas un renouvellement à brève échéance.

### **Assistance aux familles de détenus**

C'est sur l'assistance aux familles de détenus que le CICR a mis un accent particulier au cours de l'année 1974. Dès le mois de janvier, il est apparu que les problèmes posés par la détention avaient souvent de graves conséquences pour les familles de détenus. Privées de leurs chefs, celles-ci ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins et se trouvaient parfois totalement démunies de ressources.

Un délégué spécialisé dans le domaine des secours, assisté de trois collaboratrices chiliennes, a mis sur pied au début de l'année un service de distribution de secours aux familles les plus nécessiteuses. Une fois le recensement des familles terminé, il a procédé à l'établissement d'un système permettant de leur fournir régulièrement l'assistance dont elles avaient le plus besoin (aliments, couvertures et articles de toilettes en particulier). Ce programme de distribution — qui a fonctionné en collaboration avec la Croix-Rouge chilienne, celle-ci ayant mis à la disposition du CICR des entrepôts et des volontaires — a permis de venir rapidement en aide à plus de 1500 familles de détenus dans la région de Santiago. Grâce à un système de contrôle relativement simple et efficace, il a aussi été possible d'examiner les demandes d'aide supplémentaire urgente, généralement en argent (par exemple: aide pour rentrée des classes, paiement des loyers, frais médicaux, etc.).

En province, le système de distribution a été organisé avec l'aide des délégués chargés des visites de lieux de détention. Appelés à

se déplacer de façon permanente, ils ont pu créer en effet des centres locaux de distribution de secours aux familles de détenus avec l'aide des sections locales de la Croix-Rouge chilienne ou, dans certains cas, avec la collaboration des Eglises (en général les aumôniers des prisons). Une liste des familles les plus nécessiteuses a été établie pour chaque province.

L'aide fournie a d'abord consisté en aliments, médicaments et articles de toilette, envoyés des dépôts du CICR à Santiago. Elle a été complétée ensuite par des achats locaux.

Dès mai et juin, tous les secours ont été achetés sur place. Les achats ont toutefois été complétés par les envois en nature de diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Pour appuyer les délégués-visiteurs, trois délégués-secours ont été envoyés à Santiago au début du second semestre. Ce renforcement de la délégation a permis non seulement d'étendre très sensiblement le programme d'assistance aux familles, mais aussi d'effectuer un contrôle plus permanent de la réception, de l'acheminement et de la distribution des marchandises depuis leur arrivée au port de Valparaíso (quand il s'agissait de dons reçus de l'extérieur) jusqu'au moment où les familles en prenaient possession.

Au cours de l'année 1974, 46 centres locaux de distribution de secours aux familles ont ainsi été ouverts par les délégués du CICR qui sont venus en aide chaque mois à environ 3000 familles. (Le détail de l'assistance aux familles apparaît au tableau de la p. 49).

### **Programme de « libérations »**

Le 11 septembre 1974, les autorités chiliennes ont annoncé leur intention de libérer un certain nombre de détenus politiques à condition que ceux-ci acceptent de quitter le territoire chilien. Simultanément, elles ont demandé au CICR de superviser les opérations de libération.

Après avoir étudié cette proposition et estimé qu'elle contenait des éléments positifs, le CICR a accepté de collaborer au programme en question. Cependant, pour diverses raisons, et compte tenu de la participation active d'autres organisations à ce même programme (notamment le Comité intergouvernemental pour les migrations

européennes), le CICR a choisi de limiter sa collaboration à l'enregistrement de la volonté des détenus auxquels l'offre générale était proposée.

Au 31 décembre 1974, le CICR s'était entretenu avec 93 des 100 détenus apparaissant sur une première liste établie par le ministère de l'Intérieur.

### **Agence centrale de recherches**

Le bureau de l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR à Santiago a continué, tout au long de l'année 1974, le travail d'information très important qu'il avait entrepris dès les premiers jours de la présence du CICR au Chili. Le bureau a disposé, durant le premier semestre de l'année, de deux délégués spécialisés, et, par la suite, d'un seul assisté de trois collaboratrices chiliennes. Une description en est donnée au chapitre du présent rapport consacré à l'ACR (cf. p. 70).

### **Financement de l'action**

Pour couvrir les frais opérationnels de son action au Chili, le CICR a pu compter sur l'appui d'un certain nombre de Gouvernements et de Sociétés nationales de la Croix-Rouge (voir tableau financier VI, p. 109). En outre, plusieurs Sociétés nationales et autres organisations<sup>1</sup> ont adressé à la délégation du CICR à Santiago des dons en nature qui ont été utilisés pour les programmes d'assistance aux détenus et à leurs familles.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des Sociétés nationales des 8 pays suivants: République démocratique allemande, Argentine, Bulgarie, France, Hongrie, Pays-Bas, Roumanie, URSS, ainsi que de la Chambre de commerce franco-chilienne de Chiprodal (Santiago), du Laboratoire Le Petit (Paris), du Secours populaire français, et du CICR à Genève.

**SECOURS ET ASSISTANCE AUX LIEUX DE DÉTENTION ET AUX FAMILLES DE DÉTENUS**  
(en francs suisses)

| Genre d'assistance<br>et/ou secours                                                                                                                       | aux lieux de détention |                       |             |           | aux familles de détenus |                       |             |           | Total     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------|-----------|-------------------------|-----------------------|-------------|-----------|-----------|
|                                                                                                                                                           | zone<br>Nord           | Centre et<br>Santiago | zone<br>Sud | Total     | zone<br>Nord            | Centre et<br>Santiago | zone<br>Sud | Total     |           |
| <i>médicale</i><br>(médicaments, vitamines, articles de toilette, savons) . . .                                                                           | 155 383                | 396 800               | 234 220     | 786 403   | 14 291                  | 66 369                | 27 682      | 108 342   | 894 745   |
| <i>en aliments</i><br>(lait en poudre et condensé, aliments pour bébé, conserves, viande en boîte, riz et pâtes) . . . . .                                | 60 064                 | 45 333                | 22 346      | 127 743   | 44 840                  | 494 332               | 44 177      | 583 349   | 711 092   |
| <i>pour l'habitat</i><br>(lits, matelas, couvertures, linges et draps, matériel pour aménagement, ustensiles de cuisine, articles de nettoyage) . . . . . | 40 952                 | 92 417                | 95 642      | 229 011   | 10 853                  | 36 176                | 25 323      | 72 352    | 301 363   |
| <i>en vêtements</i><br>(vêtements, sous-vêtements, chaussures) . . . . .                                                                                  | 3 675                  | 15 864                | 1 865       | 21 404    | 24 311                  | 81 038                | 56 726      | 162 075   | 183 479   |
| <i>financière</i><br>(pour « relégués ») . .                                                                                                              | —                      | —                     | 504         | 504       | —                       | —                     | —           | —         | 504       |
| <i>éducation et loisirs</i><br>(livres, articles de sport, outils, jeux) . .                                                                              | 1 148                  | 29 336                | 8 670       | 39 154    | —                       | —                     | —           | —         | 39 154    |
| <i>divers</i> . . . . .                                                                                                                                   | —                      | —                     | —           | —         | 62 616                  | 208 720               | 146 104     | 417 440   | 417 440   |
|                                                                                                                                                           | 261 222                | 579 750               | 363 247     | 1 204 219 | 156 911                 | 886 635               | 300 012     | 1 343 558 | 2 547 777 |

*N.B.: Des renseignements précis et détaillés concernant la remise et la répartition des dons reçus peuvent être facilement obtenus sur demande.*